

*Nota*, Mr. Démarets entre ensuite dans le détail des revenus, des dépenses qui ont été faites pendant les années de son administration; il fait voir qu'à la fin de l'année 1714. il étoit dû la somme de *trois cens seize millions cinq cens quarante mille huit cens treize livres*. Il fait voir ensuite que les Billets vis'ez depuis le 20. Decembre 1715. jusqu'au 13. Janvier 1716 se sont montez à *quatre cens quatre-vingt onze millions huit cens quatorze mille quatre cens vingt-deux livres*. Que les dettes en papier qui existoient au 20. Fevrier 1708. jour auquel il entra en exercice, montoient à la somme de *quatre cens quatre-vingt-deux millions huit cens quarante quatre mille soixante-une livres*. Quainsi les Billets fait pour le service de l'Etat, qui subsistoient au premier Septembre 1715. n'excedoient les dettes en papier reconnus en 1708. que de la somme de *huit millions neuf cens soixante-dix mille trois cens soixante-une livres*. Mr. Démarets observe vers la fin de son Memoire, que par la comparaison des papiers qui subsistoient au premier Septembre 1715. avec ceux du premier Janvier 1708. on pouvoit reconnoître l'économie & l'arrangement des Finances, pendant sept ans d'administration, où les dépenses furent beaucoup plus fortes que les précédentes, & les revenus de l'Etat beaucoup diminuez par la sterilité de 1709. la mortalité des Bestiaux, la perte des Oliviers, & autres arbres fruitiers qui perirent par la gelée, & par beaucoup d'autres accidens, qui mirent les peuples hors d'état d'acquitter les Impositions, & obligerent le feu Roi d'accorder plusieurs décharges expliquées dans ce Memoire. Enfin il conclut, qu'après avoir soutenu